

# Commission locale de l'eau Scarpe aval

Jeudi 03 décembre 2020  
de 18h à 20h, Espace Scalfort

Les comptes rendus, diaporamas et dossiers de séance des réunions de la CLE sont téléchargeables sur Gest'eau (<https://www.gesteau.fr/sage/scarpe-aval> rubrique « Documents »).



## ORDRE DU JOUR

1. Qu'est-ce que le SAGE ?
2. Renouvellement de la présidence et complément au bureau
3. Règles de fonctionnement du SAGE Scarpe aval
4. Révision du SAGE
5. Budget provisoire 2020, budget prévisionnel 2021 (pour validation)
6. Communication

## LISTE DES PRESENTS :

*Collège des élus : 21 membres représentés sur 23 sièges*

STRUCTURE	NOM ET PRENOM
Conseil régional Hauts-de-France	Mme Monique HUON
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut	M. Jean-Marc DUJARDIN
	M. Didier VAN POUCKE
Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut*	M. Franc DE NEVE
	M. André DESMEDT
Douaisis Agglo*	M. Jean-Paul FONTAINE
	Mme Edith BOUREL
	Mme Nadine MORTELETTE
Communauté de communes Pévèle Carembault*	M. Georges SANT
Communauté de communes Cœur d'Ostrevent*	M. Jean-François DALY
Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe aval et du Bas-Escaut	M. François-Hubert DESCAMPS
Syndicat intercommunal de distribution des eaux du Nord – Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord – Noréade Eau et Assainissement	M. Paul RAOULT
	Mme Danielle MAMETZ
Syndicat des eaux de Valenciennes	M. Grégory LECOEUVRE
Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du	M. Waldemar DOMIN

**Valenciennois – SCoT Valenciennois**

- + M. Hervé BROUILLARD, Valenciennes Métropole, donne pouvoir à Mme Monique HUON
- + M. Marc DELECLUSE, SMAPI, donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE
- + M. Michel DUPONT, SCOT Lille Métropole, donne pouvoir à M. Jacques DELMOTTE
- + Mme Stéphanie HUGUES, Porte du Hainaut, donne pouvoir à M. André DESMEDT
- + M. Jean SAVARY, Cœur d'Ostrevent, donne pouvoir à M. Jean-François DALY

**16 présents + 5 pouvoirs = 21 sièges sur 23**

*Collège Etat : 5 organismes représentés sur 9*

STRUCTURE	NOM ET PRENOM
Agence de l'Eau Artois Picardie	Mme Anne-Laure MILL
DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)	M. Jérôme MALBRANCQ
Préfet coordinateur de bassin Artois-Picardie	M. Olivier PREVOST

- + l'ONF donne pouvoir à la DDTM
- + l'OFB donne pouvoir à l'Agence de l'Eau

**3 présents + 2 pouvoirs = 5 sièges sur 9**

*Collège usagers : 5 organismes représentés sur 12*

STRUCTURE	NOM ET PRENOM
Chambre d'agriculture régionale	M. Nicolas DEBRABANT
Fédération départementale de pêche	M. Patrick LARIVIERE
Fédération Départementale des chasseurs du Nord	M. Philippe IVANIC

- + M. Jean-Luc GRAS, Chambre d'Agriculture, donne pouvoir à M. Nicolas DEBRABANT
- + M. Rudy PISCHIUTTA, GON, donne pouvoir à M. Patrick LARIVIERE

**3 présents + 2 pouvoirs = 5 sièges sur 12**

**Soit : 31 membres représentés sur 44 (quorum de 30 membres atteint)**

*Invités :*

Structure	NOM	Prénom
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	FONTIER	Agnès
Parc naturel régional Scarpe-Escout, animatrice du SAGE Scarpe aval	DI NELLA	Julie
Parc naturel régional Scarpe-Escout	DUHAYON	Gérald

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

---

**Jean-Paul FONTAINE** introduit la séance. Une courte introduction historique sur le baron Scalfort permet de comprendre le nom de la salle dans laquelle la séance plénière se déroulera.

**Jean-Paul FONTAINE** explique qu'il préside la séance en sa qualité de vice-président de la CLE désigné par Alain BOCQUET pendant l'été suite à sa démission de président de la CLE Scarpe aval.

**Jean-Paul FONTAINE** souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du collège des élus de la Commission locale de l'eau désignés suite aux élections municipales.

Il rappelle le travail qui a été fait jusqu'ici pendant la révision du SAGE et félicite les membres de la CLE qui y ont vivement participé ainsi qu'Elise CARON, animatrice SAGE de 2014 à 2019. Il souligne également la difficulté pour les nouveaux élus d'arriver dans cette séance plénière qui traite d'un sujet complexe mais précise que la fin de la révision du SAGE entraînera une phase de mise en œuvre d'autant plus intéressante à laquelle tous les membres de la CLE pourront participer.

### 1) Qu'est-ce que le SAGE ?

---

**Julie DI NELLA** explique le contexte européen et politique de l'eau dans lequel le Schéma d'Aménagement de la Scarpe aval fait partie. Ensuite, la présentation du fonctionnement de la Commission locale de l'eau met en avant un organe de concertation traitant de sujets complexes et divers et permettant d'arriver à des conclusions communes.

**Jean-Paul FONTAINE** rajoute que la communication au sein de la CLE mais avec le reste des acteurs du territoire est primordiale pour arriver aux objectifs fixés. Il rappelle une concertation tout au long de la phase de révision du SAGE qui permet aujourd'hui d'aboutir à un document riche faisant consensus au sein de toutes les parties prenantes représentées dans la CLE.

**Julie DI NELLA** présente ainsi le calendrier du SAGE, son territoire, son contenu et sa portée juridique. Elle fait référence au document distribué à tous les membres de la CLE pendant la séance et aussi [disponible sur le site internet](#) qui synthétise le contenu du projet de SAGE Scarpe aval révisé et notamment les 5 thématiques principales.

### 2) Renouvellement de la présidence et complément au bureau

---

#### a- Présidence

Alain BOCQUET ayant démissionné le 26 août 2020, un nouveau président de CLE doit être élu pour le remplacer. Le Président est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE et doit appartenir à ce même collège. L'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier et second tour et à la majorité relative au troisième tour de scrutin. La voix du doyen est prépondérante en cas de partage.

**Jean-Paul FONTAINE** demande qui souhaite se présenter. Lui seul se présente à la présidence mais souhaite préciser que cette proposition n'est pas unilatérale et toute candidature est bienvenue.

Ne se présentant qu'un seul candidat, **Jean-Paul FONTAINE** propose de voter à main levée. La proposition est retenue par tous.

**Les résultats du vote pour l'élection du président de la CLE sont :**

**0 abstention**

**0 contre la présidence de Jean-Paul FONTAINE**

**31 votes pour la présidence de Jean-Paul FONTAINE**

**Jean-Paul FONTAINE** remercie les membres de la CLE pour la confiance qu'ils lui portent et est conscient de la difficulté de l'exercice mais en assume la responsabilité. Il remercie Alain BOCQUET pour le travail effectué jusqu'à présent ainsi que les 2 autres vice-présidents des commissions thématiques : Alain PAKOSZ et Jean-Marc DUJARDIN.

**Jean-Marc DUJARDIN** appuie l'importance de la révision du SAGE Scarpe aval qui a permis d'aborder des sujets complexes mais nécessaire comme celui de l'approvisionnement en eau potable. Il porte à connaissance de la CLE l'avis favorable du comité de bassin qui souligne la conformité du document avec les ambitions du SDAGE.

#### **b- Bureau**

**Jean-Paul FONTAINE** précise qu'à la suite des élections municipales et la démission d'Alain BOCQUET, 4 sièges de la CLE sont vacants. En effet, le bureau est constitué de 12 membres de la CLE que sont :

- 6 membres titulaires du collège des élus (1/EPCI, le président, 1 pour le PNR),
- 3 membres titulaires du collège des utilisateurs et usagers,
- 3 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics.

**Etant donné que les membres du bureau sont désignés par la CLE, sur proposition du Président. Jean-Paul FONTAINE propose les compléments au bureau suivant :**

- **Président : M. Jean-Paul FONTAINE**
- **1 siège Communauté de communes Pévèle-Carembault : M. Georges SANT**
- **1 siège Communauté de communes Cœur d'Ostrevent : M. Jean-François DALY**
- **1 siège Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : Mme Stéphanie HUGUES**
- **1 siège Douaisis Agglo : Mme Edith BOUREL**

**Jean-Paul FONTAINE précise que ces propositions de noms viennent des élus eux-mêmes et soumet cette proposition à la CLE qui l'accepte à 31 votes pour, 0 abstention et 0 contre.**

### **3) Règles de fonctionnement du SAGE Scarpe aval**

---

Julie DI NELLA, au vu de la situation sanitaire actuelle, propose à la CLE de rajouter une mention dans les règles de fonctionnement de la CLE permettant à ses membres de voter à distance si la situation le justifie tout en permettant l'anonymat des votes en cas de besoins. Elle précise que cette mention sera travaillée avec les services de l'Etat.

**Les membres de la CLE valident ce principe de rajouter une mention permettant le vote à distance.**

### **4) Révision du SAGE**

---

**Julie DI NELLA** présente la démarche de consultation administrative ainsi que le calendrier pour cette fin de révision :

- La CLE du 03/12/2020 valide le projet de SAGE Scarpe aval modifié suite à la consultation administrative s'étant déroulée de février à septembre 2020
- Les documents du SAGE ainsi validé sont envoyés au tribunal administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur qui proposera des dates pour l'enquête publique
- 1 mois d'enquête publique en février/mars 2021
- Nouvelle CLE validant les documents du SAGE Scarpe aval révisé modifié suite à l'enquête publique
- Envoie des documents au préfet pour approbation par arrêté préfectoral

**Julie DI NELLA** présente les 98 instances consultées lors de cette phase de consultation administrative et les 17 retours reçus. Elle précise que toutes les remarques ne seront pas présentées ici car n'entraînant pas toutes une modification substantielle du document. Elle précise également qu'un comité de rédaction du SAGE composé de l'Agence de l'eau, de la DDTM, de la DREAL, du bureau d'étude Auddicé et du cabinet juridique Paillat, Conti & Bory a permis de traiter toutes les demandes non présentées lors de cette séance plénière.

*Dans ce compte-rendu de séance, seules les décisions et débats sont renseignés. Les documents du SAGE modifiés suite au bureau de la CLE et au comité de rédaction ont été envoyés aux membres de la CLE. Ce sont sur ces documents que la CLE s'exprime ci-dessous.*

**a- Le PAGD**

NUMERO DE LA DIAPOSITIVE	DECISIONS OU DEBATS DE LA CLE
<b>12. Bilan du SAGE de 2009</b>	<b>Ajout validé par la CLE</b>
<b>13. Enjeu de concertation avec les territoires voisins</b>	<p><b>Paul RAOULT</b> précise qu'effectivement la réflexion à une échelle cohérente est primordiale. Celle-ci dépend de plusieurs facteurs dont les champs captant, les nappes souterraines... Il faut effectivement ne pas se contenter des limites des SAGES.</p> <p><b>Jean-Paul FONTAINE</b> souligne l'attention de plus en plus forte portée à la qualité de l'eau (santé) en lien avec la quantité d'eau au vu des nouvelles considérations actuelles.</p> <p><b>Paul RAOULT</b> donne l'exemple du captage à Marchiennes qui a été arrêté à cause de sa qualité de l'eau détériorée. La procédure de réouverture est relancée aujourd'hui car Noréade est contraint aujourd'hui de remettre en exploitation certains captages car le volume d'eau disponible est de plus en plus faible.</p> <p style="text-align: center;"><b>Modifications validées par la CLE</b></p>
<b>14. Disposition de compatibilité 9</b>	<p>La chambre d'agriculture est d'accord avec la modification proposée, <b>Nicolas DEBRABANT</b> souligne la qualité des échanges et les avancements menés conjointement.</p> <p><b>Jean-Paul FONTAINE</b> insiste sur la concertation réussie entre les membres de la CLE et le besoin de partager ensemble le même langage. Il rappelle ainsi le besoin d'expliquer à tous le contenu du document pour bien le comprendre (dont les services instructeurs).</p> <p style="text-align: center;"><b>Modifications validées par la CLE</b></p>
<b>15. Préconisation 6 et 15</b>	<b>Modifications validées par la CLE</b>
<b>16. Préconisation 24</b>	<b>Modifications validées par la CLE</b>
<b>17. Disposition de compatibilité 30</b>	<p><b>Nicolas DEBRABANT</b> précise qu'il ne faut pas faire une cartographie figée de tous les fossés dans les documents d'urbanisme. Il y a un réel besoin pour les agriculteurs que celle-ci puisse évoluer pour pouvoir aménager correctement le territoire.</p> <p><b>Jérôme MALBRANCO</b> (DDTM) précise que dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, la chambre d'agriculture est déjà invitée donc il n'y a pas de problèmes pour rajouter la mention proposée.</p> <p><b>Gérald DUHAYON</b> propose de remplacer le verbe devoir par le verbe pouvoir pour éviter tout risque juridique lié au domaine d'application du SAGE : « une concertation préalable avec la profession agricole <del>devra</del> pourra être prévue ».</p> <p style="text-align: center;"><b>La CLE valide cet ajout sous réserve de la modification ci-dessous.</b></p>
<b>18. Préconisation 32</b>	<b>Validation par la CLE de non modification</b>
<b>19. Disposition de</b>	<b>Modification validée par la CLE</b>

<b>compatibilité 36</b>	
<b>20. Préconisation 51</b>	<b>Modifications validées par la CLE</b>
<b>21. Nouvelle préconisation (assainissement)</b>	<b>Ajout validé par la CLE</b>
<b>22. Disposition de compatibilité 70</b>	<b>Modification validée par la CLE</b>
<b>23. Nouvelle préconisation (tous les acteurs dans le thème 5)</b>	<b>Ajout validé par la CLE</b>
<b>24. Titre préconisation 17</b>	<b>Julie DI NELLA</b> précise que cette modification de titre n'a pas été discutée en bureau ou en comité de rédaction. <b>La CLE ne fait pas de remarques : modification validée</b>

### **b- Règlement**

**Julie DI NELLA** rappelle le contenu des règles 1 et 2 et leur applicabilité juridique et les demandes de modifications apportées.

**Waldemar DOMIN** donne l'exemple sur la commune de Château l'Abbaye où cette règle doit être absolument mise en place et maintenue. Elle aurait permis par exemple de ne pas accepter les dépôts sédimentaires de VNF sur des milieux humides remarquables.

**Paul RAOULT** fait part d'une difficulté liée aux curages des fossés : les métaux lourds « remontent » à force de curage. Cependant, il n'a pas de solutions à apporter. Aussi, il évoque les problématiques d'épandages des boues de STEP sur les champs agricoles.

**André DESMEDT** donne aussi l'exemple du parc animalier d'Hasnon mais qu'en dessous de celui-ci, il y avait une décharge publique.

**Jean-Paul FONTAINE** souligne l'importance de ces sujets mais rappelle la limite des compétences du SAGE et de la CLE.

**Nicolas DEBRABANT** ajoute que les boues utilisées en agriculture ne sont pas évidentes à mettre aux normes et demande de nombreuses analyses. Cependant, si l'agriculture ne les réceptionnait plus, cela coûterait vraiment très cher.

**Paul RAOULT** remercie l'agriculture pour ses services multiples et rappelle qu'au mois d'août, un décret était en préparation sur ce sujet mais il se demande sur quels critères il arbitrera. Effectivement, si l'incinération devient obligatoire cela aura un coût qui se répercutera sur le prix de l'eau. L'agriculture nous a rendu service sur ce sujet et Paul RAOULT la remercie. Mais il reste une réflexion importante sur l'affaire des boues de STEP (voir exemple de la pandémie).

**Olivier PREVOST** propose de remplacer « seuil fixé à 1 000 m<sup>2</sup> » par « seuil est de 1 000 m<sup>2</sup> » pour éviter toute confusion.

Pour la règle 1, la CLE valide la suppression de la mention « de 1 000 m<sup>2</sup> » et l'ajout d'une note de bas de page à sa place « Au jour de l'approbation du présent SAGE, ce seuil est ~~fixé à~~ de 1 000 m<sup>2</sup> » sous réserve de la modification présentée en rouge ci-dessus.

Pour les règles 1 et 2, la CLE valide l'ajout d'une note de bas de page concernant les fossés.

Pour la règle 4, la modification est également validée par la CLE.

**Jean-Paul FONTAINE** soumet à validation le projet de SAGE révisé modifié suite à la consultation administrative. Il rappelle que des demandes ou reformulations pourront encore être exprimées courant début 2021 pendant l'enquête publique.

**Le quorum étant atteint (31 voix exprimées positivement), les membres de la CLE valident le projet de SAGE révisé modifié suite à la consultation administrative sous réserve des deux modifications ci-dessus (« pourra » au lieu de « devra » pour la disposition de compatibilité 30 et « ce seuil est fixé à de 1 000 m<sup>2</sup> » pour la règle 1) et valident la suite de la procédure pour une enquête publique en février/mars 2021.**

## 5) Budget provisoire 2020, budget prévisionnel 2021 (pour validation)

**Julie DI NELLA** précise que la situation exceptionnelle de cette année (crise sanitaire + une technicienne dans la cellule d'animation du SAGE en moins) explique un budget 2020 particulièrement faible par rapport aux estimations de décembre 2019.

En effet, plusieurs actions n'ont pas pu être réalisées en 2020 et sont reportées en 2021 : enquête publique, diffusion des documents finaux du SAGE validé, publication du guide « d'aide à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Scarpe aval » (rédaction terminée) et les journées de sensibilisation.

Le budget de 2021 est donc par conséquent beaucoup plus important (dont enquête publique de 44 000€ reportée en 2021). **Gérald DUHAYON** propose que le budget forfaitaire annuel de 50 000€ des intercommunalités puisse profiter à la mise en place d'une étude sur le lien entre nappes souterraines et milieux humides (préconisations 11 et 16 du projet de SAGE révisé) pouvant aider à l'établissement notamment d'un volume maximal prélevable (préconisation 32). Cette étude serait menée par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut avec notamment l'appui du BRGM et les préleveurs d'eau.

**Paul RAOULT** souligne la volonté de Noréade de participer à une telle étude.

Suite à des remarques sur la participation des intercommunalités, **Jean-Paul FONTAINE** précise que le budget est constant mais juste réparti sur plusieurs années. Aussi, il précise qu'à la prochaine CLE, il sera bien pris le soin de montrer ce qui a réellement été dépensé ou reporté. **Julie DI NELLA** précise que le budget des intercommunalités est forfaitaire et permet donc d'avoir un « report » sur les années suivantes pour accuser des dépenses annuelles plus importantes au besoin. Aussi, elle précise que l'Agence de l'eau participe au fur et à mesure par des subventions liées aux projets (il faudra donc y faire mention dans le tableau budgétaire du dossier de séance).

**Paul RAOULT** rappelle la situation difficile à l'Agence de l'eau avec de plus en plus de postes supprimés.

**Les budgets provisoire 2020 et prévisionnel budgétaire 2021 sont validés par la CLE.**

## 6) Communication

**La publication de la lettre d'information 2020 est validée, le tableau de bord n°5 sera présenté à la prochaine séance plénière de la CLE.**

## FIN DE REUNION

**Julie DI NELLA** précise que la prochaine CLE devrait valider le document pour approbation finale auprès du Préfet mais elle sera aussi l'occasion d'avancer sur la mise en œuvre du SAGE Scarpe aval révisé avec notamment la présentation de fiches actions.

Belle année 2021 !